

L'orientation de l'aménagement des forêts en Suisse

Autor(en): **Biolley, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **78 (1927)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'orientation de l'aménagement des forêts en Suisse.

Rapport présenté au Congrès international de sylviculture à Rome, en 1926, par M. le Dr *H. Biolley*, inspecteur cantonal des forêts à Neuchâtel.

I. La mise à l'épreuve des méthodes d'aménagement classiques.

Disons, pour fixer les idées, que nous désignons par « classiques » les méthodes d'aménagement basées sur l'âge, donc sur la révolution; ce sont elles qui sont encore assez universellement admises par l'enseignement dans les écoles spéciales et qui jouissent encore de la vogue auprès des administrations.

Ces méthodes ont à leur origine une légitime et nécessaire notion de « l'ordre » dans l'exploitation; c'est-à-dire le besoin de réagir contre le désordre qui était comme la caractéristique de la manière de faire des usagers, les premiers exploitants des bois, lesquels ne se préoccupaient que de leurs propres convenances. Créer de l'ordre fut la nécessité qui s'imposa tout d'abord à ceux qui furent chargés de la sauvegarde du patrimoine forestier; mais leur pouvoir ne put pas s'affirmer aussitôt, et leur activité, par la force des choses, se vit bornée à la recherche et à la délivrance des bois exigés ou des bois les plus commercables; eux-mêmes faillirent parfois par faiblesse ou par vénalité. Cette situation d'autrefois est mise en vive lumière par M. Potel dans l'étude qu'il a donnée à la « Revue des Eaux et Forêts », numéros de juin et juillet 1925, sur « Les origines du tire-et-aire », le tire-et-aire n'étant lui-même autre chose que la localisation des coupes avec réserves; donc une mesure d'ordre.

On a cherché à satisfaire ce besoin d'ordre par l'arpentage des coupes, origine des aménagements par contenance ou surface (Flächenfachwerk des Allemands) ayant le taillis simple à coupons annuels comme type parfait, puis par les aménagements par volume (Massenfachwerk) avec leurs affectations périodiques. Les uns et les autres de ces aménagements ont pour visée principale la succession des opérations de proche en proche, combinée ou non avec la régénération naturelle.

Dans les futaies (nous nous occuperons d'elles seules ici) cette volonté d'ordre a été toutefois impuissante à empêcher que, de revision en revision, le parcellaire se modifie, la révolution s'allonge ou se raccourcisse, les statistiques du matériel réservé et du matériel exploité restent étrangères les unes aux autres et à

elles-mêmes dans leurs phases successives. Les revisions périodiques ont eu le caractère d'ouvrages nouveaux, détachés les uns des autres. Ainsi arrive-t-il qu'il n'y ait pas de lien organique entre les nombreuses revisions d'aménagements anciens, qu'il n'en ressorte pas une succession de faits précis constituant une série expérimentale de nature à éclairer soit les aménagistes soit les techniciens chargés du traitement. Ces aménagements se maintiennent d'autorité; les techniciens-traitants se voient parfois tenus de consentir, à leur corps défendant, à certaines opérations que leur conscience professionnelle réprouve ou à renoncer à des interventions que leur jugement objectif commanderait, et cela parce que ces opérations ou interventions sont ou ordonnées ou non prévues par des aménagements surannés, élaborés à des époques presque reculées et relativement obscures sous le rapport des connaissances sylvicoles.

La « culture » quelle qu'elle soit, la sylviculture aussi bien que toute autre, est avant tout une prise de contact avec son objet, une reconnaissance du caractère favorable ou défavorable de l'ambiance, un jugement motivé porté sur la situation momentanée, puis la recherche des moyens propres à améliorer cette situation, l'adaptation à l'objet considéré des mesures qui peuvent en augmenter la vitalité et en perfectionner les qualités. Aucune culture ne peut s'accommoder de règlements promulgués longtemps d'avance; la sylviculture non plus.

Aussi bien les aménagements du type classique, qui sont avant tout des règlements, ne font-ils pas la place due au critérium de jugement, au libre examen des procédés et des résultats. Non seulement ils ignorent la critique objective qui est étrangère à leur principe, mais encore la constitution fermée qu'ils imposent aux forêts qu'ils régissent en rend vaines d'avance les tentatives; ils immobilisent les peuplements forestiers dans des formes prédéterminées qui font obstacle aux évolutions qui pourraient être nécessaires; de sorte que, plus une forêt réalise le type classique, voulu par l'aménagement, de l'aliquote répartition des surfaces entre les classes d'âge, c'est-à-dire que plus complètement elle réalise l'idéal de l'aménagement basé sur la révolution, moins elle est apte à recevoir un traitement objectif. Et tandis que nous assistons à un essor magnifique des sciences biologiques, dans

lesquelles la biologie du sol forestier prend un rang de plus en plus remarqué, nous constatons en même temps l'incapacité congénitale de l'aménagement classique à en tenir compte et à permettre au traitement d'en mettre à profit les enseignements.

L'ordre extérieur seul ne suffit pas à donner, d'une part, la sécurité et, d'autre part, l'objectivité. Les expériences faites en Saxe, la terre classique de l'aménagement classique, peuvent bien illustrer cette affirmation.

En effet il résulte d'un exposé qu'on peut lire dans le journal « Silva », du 21 novembre 1924, que l'introduction de la possibilité financière dans les forêts domaniales de ce pays en 1866 a eu pour conséquence, à partir de 1903, une réduction de la possibilité de 869.680 à 500.000 m³ pour 172.601 ha, que le matériel réel n'est plus que de 110 m³ de bois fort en moyenne par hectare, le matériel normal devant être de 127 m³ (seulement) et que l'accroissement moyen n'est que de 3,6 m³ par hectare et par an.

Mais si le critérium « ordre » et le critérium « âge », qui n'en est qu'un aspect particulier sont insuffisants, existe-t-il un critérium qui puisse satisfaire le besoin d'objectivité que nous avons ? Nous allons chercher à le définir.

II. Le critérium nécessaire.

Sans répudier la notion d'ordre qui reste utile et nécessaire, nous estimons que cette notion doit être complétée et dépassée.

La sylviculture, si elle veut conserver avec sa situation dans le monde le renom d'une culture rationnelle, doit se soumettre à la critique objective; elle a, elle aussi, le devoir de se mettre et de se tenir en état de répondre à cette critique en justifiant qu'elle fait, là où elle agit, tout ce qu'il est possible de faire, et qu'elle obtient tout ce qu'il est possible d'obtenir.

Il est nécessaire, ici, que nous simplifiions; pour ce motif nous laisserons de côté les forêts dans lesquelles le forestier doit borner ses prétentions à la conservation et à la régénération, des forêts dans lesquelles l'ordre, et par conséquent l'aménagement-règlement, reste au premier plan; nous vouerons toute notre attention aux forêts au sujet desquelles il importe le plus que nous nous expliquions parce qu'elles sont la grande majorité : les forêts susceptibles de gestion intensive (Wirtschaftswälder). Or quelle

mesure, quel critérium appliquera-t-on à l'intensité de la culture dans ces forêts-là ?

Serait-ce le temps employé ? Oui, si le vieillissement et le grossissement marchaient parallèlement, d'une même allure, s'ils étaient des fonctions homogènes; mais le vieillissement n'est que fonction du temps (et nous devons bien nous efforcer de le réduire); tandis que le grossissement est fonction de la nutrition et de l'assimilation (et nous devons nous efforcer de les développer). Nous disons que le grossissement est fonction de la nutrition, c'est-à-dire fonction de l'expansion des organes de l'arbre, c'est-à-dire fonction de la place faite à l'arbre dans le peuplement et fonction du milieu ambiant constitué par celui-ci, c'est-à-dire, en définitive : fonction du traitement. Il faut donc revenir de la confusion, relevée déjà par Broillard et qui n'a que trop duré, qu'on fait entre l'âge des arbres et leur grosseur; la longueur du temps employé ne peut être le critérium cherché.

Serait-ce alors le taux de placement ? encore non, car le taux n'est qu'une considération d'ordre financier; il est en lui-même incertain et variable; s'il n'est pas négligeable, il est quand même extérieur à la raison culturale qui est la nôtre; il porte même en soi quelques dangers, par exemple en ce qu'il est inapte à déceler le recul de la fertilité qui est la conséquence d'un traitement fautif, ou bien en ce qu'il peut pousser pour des intérêts momentanés à l'aliénation d'un capital générateur qui, en droit, n'appartient pas à la génération présente et dont l'absence peut être la cause de l'amointrissement de la production; il ne peut être en somme le critérium cherché, car il n'est lui-même qu'une relation, non une mesure.

Le grand nombre des tiges produites n'apparaît pas davantage comme une mesure acceptable; le nombre ne détermine pas l'utilité.

Il nous paraît donc que dans la forêt de production que nous envisageons ici, c'est cette *production elle-même* qui sera le critérium nécessaire; mise en regard des moyens d'où elle est tirée, la « production » donnera la mesure de *l'effet utile* ou du *rendement* obtenu; en s'imposant « l'effet utile » comme critérium, la sylviculture se placera sur le même plan que toute autre activité humaine attachée à la production.

Nous rechercherons donc l'effet utile plein et en même temps économique, la production *pleine et économique*. Précisons encore.

Nous disons : la *production pleine*, c'est-à-dire sans arrêts comme sans à-coups, utilisant à fond ses moyens et n'imposant pas arbitrairement une limitation ou une fin aux possibilités dont les arbres sont doués; nous disons : la *production économique*, soit la production de la plus grande masse *d'utilités* par la mise en œuvre de moyens n'excédant pas le nécessaire et soutenant un rapport convenable (revisable et adaptable aux époques) entre le fonds producteur et son produit. C'est donc la production dans son sens absolu et dans sa relation avec les moyens mis en œuvre.

Disons sans plus attendre que nous nous bornons ici à la production en matière, d'une part pour simplifier, d'autre part parce qu'il nous paraît évident que la destinée des forêts publiques est avant tout de pourvoir dans la plus grande mesure possible aux besoins nationaux en mettant à leur disposition la plus grande masse possible *d'utilités*. Et l'on voit immédiatement que, pour répondre à ces postulats de plénitude et d'économie, la production doit tendre à devenir aussi constante que possible sur chaque point occupé, *sol et espace*.

L'adoption du critérium « effet utile » c'est, logiquement, l'abandon de la donnée de l'âge et, par là-même, de la révolution comme principe de l'aménagement, principe dont l'application conduit en fait, par l'alternance de la pléthore et de la carence de matériel, à l'inertie soit du sol, soit de l'atmosphère, soit du matériel, soit même du chômage de tous trois simultanément.

Or il appert que, les énergies et les substances qui sont offertes à la sylviculture étant constantes sur chaque unité d'une étendue donnée de sol occupée par le peuplement forestier et dans la colonne d'air qui repose sur lui, il ne doit pas y avoir impossibilité à capter sans interruption et intégralement ces énergies de ces substances et à obtenir ainsi, également sur chaque unité de l'étendue, une production qui soit constamment voisine de l'optimum qu'autorisent les conditions locales et les caractères spécifiques des essences.

Mais nous devons reconnaître que le maximum accessible de la production, autrement dit l'accroissement maximum et constant, est encore une inconnue pour nous; nous n'en connaissons pas

la valeur-limite ne sachant pas quelle est l'épaisseur de la couche atmosphérique que nous réussirons à occuper, à tenir durablement et ainsi à exploiter avec continuité. Nous ne connaissons pas davantage la constitution à donner au peuplement forestier, qui est le lieu de la production, pour la déterminer comme nous l'avons définie et l'assurer à perpétuité par la régénération sur place. Les Stations de recherches forestières ne nous ont pas donné jusqu'ici la solution de cette question; elles ont plutôt accumulé les preuves qu'elle est insoluble par la futaie simple (voir annexe). De la constatation et de l'aveu de cette ignorance nous tirons la conclusion que ce n'est que par l'expérience locale que nous parviendrons à la connaissance de ce que la sylviculture peut arriver à réaliser dans les conditions variées qu'elle rencontre, nous tirons la conclusion que nous devons *chercher, enquêter* sur place en dehors de toute idée préconçue et en arriver ainsi à demander à la forêt elle-même le secret de la bien traiter. Pour y parvenir nous substituerons à l'aménagement-règlement : l'aménagement-enquête. (A suivre.)

Travaux de reboisement dans la partie supérieure des torrents de la région de Brienz.

L'administration forestière bernoise est occupée, depuis bientôt 25 ans, à des travaux de défense de grande envergure dans la région qui s'étend entre la ville de Brienz et le Brienzler Rothorn (2352 m. d'altitude). Des torrents de la pire espèce ont labouré le sol de cette contrée et sont devenus avec le temps un réel danger pour les bords du riant lac de Brienz. Ces torrents sont au nombre de cinq : l'Engstlenbach, le Trachtbach, le Glyssibach, le Schwanderbach et le Lammbach; ils recouvrent une étendue totale d'environ 2500 ha. La différence de cote entre le point supérieur et la partie la plus basse de ces torrents varie entre 1600 et 1800 m.; la pente moyenne va de 30 à 35 %.

De nombreux forestiers bernois se sont évertués depuis longtemps, par des travaux de défense appropriés et par le reboisement, à fixer ces sols mouvants et à diminuer les dégâts causés par le ravinement. Ce sont entre autres MM. *F. Fankhauser* senior et *F. Marti*, conservateur des forêts, à Interlaken. L'inspecteur forestier d'arrondissement *M. Dasen*, à Meiringen, s'en occupe depuis plus de vingt ans; il a donné à cette reconstitution importante une vigoureuse impulsion et a réussi, dans des conditions très difficiles, à obtenir quelques résultats fort réjouissants. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ces travaux qui comptent parmi les plus considérables de leur espèce en Suisse.